

Accusé de réception en préfecture  
079-257900670-20160905-2016-09-02-DE  
Date de télétransmission : 06/09/2016  
Date de réception préfecture : 06/09/2016

**Syndicat mixte d'action  
pour l'expansion de la Gâtine**  
46, boulevard Edgar Quinet  
79200 Parthenay  
Tél. 05 49 64 25 49  
[pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)



## Extrait de délibération

**Bureau syndical  
5 septembre 2016 – Parthenay**

Identifiant  
B2/2016-09-02

L'An Deux Mille Seize le lundi cinq septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2016  
Nombre de délégués en exercice : 9  
Présents : 5

Pouvoirs : 1  
Absents, excusés : 4  
Votants : 6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	....
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	....	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique	....
Autres membres :		CUBAUD Olivier, CHAUSSERAY Francine (pouvoir à OLIVIER Pascal)

### Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Le projet de SCoT du Bocage Bressuirais a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 14 juin 2016. L'avis du Pays de Gâtine est sollicité sur ce projet. Cet avis doit être donné dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, conformément à l'article R 143-4 du Code de l'urbanisme.

Ce projet a été étudié par les membres de la Commission urbanisme du Pays de Gâtine lors de la réunion du 30 août 2016.

#### Quelques éléments de contexte

Par délibération en date du 8 mars 2011, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a prescrit l'élaboration du SCoT. Cette communauté d'agglomération compte 38 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans lesquelles vivent 72 828 habitants (population municipale selon INSEE 2013).

De nombreux espaces économiques sont répartis sur l'ensemble du territoire mais beaucoup d'espaces aménagés n'ont pas encore été commercialisés. L'attractivité est forte le long de la RN 249 et autour de Bressuire. On retrouve cette organisation au niveau commercial. Certaines filières industrielles rencontrent des difficultés qui impactent le territoire dans son ensemble. Le territoire n'est pas épargné par la baisse de l'offre commerciale dans les bourgs ruraux. L'agriculture, comme dans l'ensemble du département, connaît une baisse du nombre d'exploitations et du nombre de salariés agricoles ainsi qu'une hausse des exploitations de grandes cultures. Le paysage bocager qui fait l'identité et la richesse environnementale du territoire est menacé par l'évolution de l'agriculture et la consommation foncière. Le territoire est donc majoritairement rural avec des espaces naturels mis en valeur par de nombreux itinéraires de randonnées. Au niveau du tourisme, l'offre d'hébergement est diversifiée et les services sont structurés à l'échelle intercommunale. 10% des habitants de l'agglomération étaient en situation de précarité énergétique en 2011 alors que le développement des énergies renouvelables reste modeste malgré un potentiel évident. A l'image du Nord du département, l'agglomération manque de transports en commun et reste très dépendante de l'automobile. La population reste jeune avec la présence de nombreuses familles. Les fragilités s'observent dans la difficulté à offrir des logements calibrés tout au long du parcours résidentiel d'un ménage. Avec 20% de la population qui a moins de 15 ans, l'enjeu est d'offrir des équipements et des services adaptés aux familles qui restent inégalement répartis sur le territoire.

#### Les axes du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Bocage Bressuirais s'inscrit autour de deux ambitions : « un Bocage entreprenant, harmonieux et solidaire » et « un territoire dont on est fier » déclinées en 2 chapitres et 10 axes :

## **Chapitre 1 : Favoriser les dynamiques du Bocage Bressuirais en tant que territoire entreprenant, pour le développement des initiatives locales et de l'emploi**

- I. Axe : Pour une économie porteuse de développement et d'animation du territoire
- II. Axe : Pour une agriculture dynamique, durable, source de richesses économiques et patrimoniales
- III. Axe : Pour un tourisme ambassadeur de l'identité du territoire
- IV. Axe : Pour une transition énergétique réussie et partagée

## **Chapitre 2 : Offrir à tous les habitants une qualité de vie qui repose sur les atouts du bocage, l'offre de logements et de services pour un territoire solidaire où l'on vit bien**

- V. Axe : Pour une préservation du bocage - facteur d'identité et riche de ressources
- VI. Axe : Pour une meilleure accessibilité et offre de mobilité
- VII. Axe : Pour une offre commerciale attractive et équilibrée
- VIII. Axe : Pour un développement de l'habitat qui réinvestit les centres-bourgs et réinvente les « lotissements »
- IX. Axe : Pour des équipements et services adaptés aux territoires
- X. Axe : Pour une prise en compte globale de la qualité des eaux et des risques

### **Les objectifs du SCoT**

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT du Bocage Bressuirais s'inscrit dans chacun des axes du PADD. Le SCoT du Bocage Bressuirais a vocation à être appliqué par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal engagé en décembre 2015 et qui couvrira l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Voici quelques éléments du document opposable du SCoT :

- Perspectives démographiques et offre de logements

Le SCoT du Bocage Bressuirais prévoit une croissance démographique de 0,8 % par an ce qui représenterait 367 nouveaux logements par an soit 5505 sur 15 ans (dont 790 en locatifs sociaux). Le DOO prévoit une consommation d'espace de 225 hectares pour l'habitat et 40 à 45 hectares pour les équipements. 40% de ces logements seront situés en priorité dans le tissu urbain existant. Le SCoT prévoit une densité minimale de 15 logements par hectare (12 logements par hectare pour les 22 communes classées comme rurales et qui représentent 11% des objectifs de production de logements). Le SCoT prévoit également une densité dite « recommandée » de 18 et 15 logements à l'hectare selon les secteurs). Le PADD et le DOO affirment la volonté d'améliorer la qualité des constructions, y compris en densification, et d'offrir un parcours résidentiel sans rupture pour les ménages.

- Activités économiques et commerciales

La consommation d'espace maximum pour les zones économiques (y compris le commerce) est de 177 hectares à l'horizon 2030 dont 80 hectares pour les 4 zones d'activités identifiées comme pôles économiques majeurs. Le DOO ne souhaite pas voir se développer dans les localisations de périphérie des commerces dont la surface de plancher serait inférieure à 400m<sup>2</sup>. Le tourisme est un axe à part entière du PADD et DOO. Le SCoT poursuit l'objectif de valoriser des sites phares (comme les vallées de la Sèvre-Nantaise et de l'Argenton ou les centres anciens patrimoniaux) et de mettre en réseau les sites par des liaisons vertes en lien avec le Schéma de Développement Touristique développé avec les acteurs publics et privés du secteur pour les 5 prochaines années. Un observatoire agricole et foncier sera mis en place avec la Chambre d'Agriculture pour suivre l'évolution des exploitations agricoles. La consommation de foncier agricole ne dépassera pas 435 hectares à 15 ans. Le DOO insiste pour le développement d'activités de diversification et d'une agriculture de proximité tournée vers l'économie agro-alimentaire locale.

- Environnement

Le DOO encourage les initiatives participatives et expérimentales pour assurer une meilleure connaissance du patrimoine naturel. Le document est plus contraignant concernant la préservation de la trame verte et bleue. Il impose par exemple, le classement des haies en rupture de pentes ou le classement en espaces boisés classés des boisements anciens composés d'essences locales. La carte de la trame verte et bleue intègre directement les orientations et objectifs du SCoT à adopter dans le document d'urbanisme intercommunal.

**Au vu de l'analyse du projet et de l'avis de la Commission urbanisme, le Bureau Syndical émet un avis favorable au projet du SCoT du Bocage Bressuirais tel qu'arrêté par délibération du 14 juin 2016 et autorise Monsieur le Président du Pays de Gâtine à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD